

16



Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies  
et auprès des institutions spécialisées à Genève

**WG UPR 17 – Malte**  
**Intervention de la Belgique**  
Date: 30 octobre 2013

**Monsieur le Président,**

La Belgique remercie Malte, le Haut-commissariat aux droits de l'homme et les différents acteurs de la société civile pour les rapports et les contributions qu'ils ont préparés dans le cadre de cet examen périodique universel.

La Belgique félicite Malte pour la désignation d'une ministre responsable des libertés civiles, un signe clair de l'engagement du pays en faveur d'une meilleure protection des droits civils et de l'égalité. Mon pays se réjouit aussi des nouvelles initiatives législatives en matière de protection des mineurs, des droits des personnes handicapées ou encore du droit à l'égalité.

La Belgique attache beaucoup d'importance à l'égalité entre les sexes et s'inquiète des stéréotypes traditionnels présents dans la société maltaise : les femmes ne sont toujours pas pleinement intégrées dans la vie politique et économique du pays et sont encore victimes d'une série de discriminations. Ma délégation souhaiterait dès lors formuler à cet égard les recommandations suivantes:

**R1.** Adopter une politique d'ensemble visant à venir à bout des stéréotypes traditionnels.

**R2.** Envisager de mettre en place des mesures spéciales temporaires dans les domaines où les femmes étaient sous-représentées ou défavorisées et de mettre à disposition des ressources supplémentaires afin d'accélérer l'amélioration de la condition de la femme.

**R3.** Revoir la législation sur l'avortement et s'assurer que les femmes aient accès aux services de santé abortifs de façon légale, en particulier dans les cas où leur vie ou leur santé en dépend.

**R4.** Envisager de ratifier le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

**Je vous remercie Monsieur le Président.**